

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Etablissement : CCAS – Bureaux Service social

N° d'établissement : 6

Adresse : 17 avenue Charles De Gaulle 95160 Montmorency

Catégorie : 5 Type : W

Date de mise à jour : 16/10/2019

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

Sans objet





Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé
- Sans Objet



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé Oui Non
- Le personnel connaît le matériel Oui Non



Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil
- Sur le site internet



Services / équipements présents dans l'établissement :

Stationnement adapté

Présences de places de stationnement adaptés sur le parking Héloïse à proximité.

Abords

Le cheminement extérieur est en pente et présente plusieurs difficultés à la roue.

Accès au bâtiment

L'accès au bâtiment peut se faire via un escalier non sécurisé mais possédant une main courante ou une rampe conforme à 5,5%. La porte d'entrée est conforme.

Accueil

Communication visuelle difficile toutefois il existe un plateau adapté.

Bureau

Un bureau est accessible (largeur de porte) hormis le mobilier qui ne possède pas le vide réglementaire

Sanitaire

Pas de sanitaire ouvert au public

Certaines prestations ne sont pas accessibles

1. Stationnement



Absence d'abaissé de trottoir pour rejoindre le cheminement



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

2. Abords



Le cheminement en bitume est en pente et les racines de l'arbre à proximité viennent créer des irrégularités gênant la circulation des personnes en fauteuil roulant. Il est également à noter un écart de niveau entre le cheminement bitume et la rampe béton



Ce service sera accessible le : projet de restructuration à définir



Ce service ne sera pas accessible (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description

Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants

Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs